



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Intérêts et limites de la comptabilité « Nouveau Plan Comptable 1987 » pour la gestion des entreprises agricoles

P. de La Vaissiere

Citer ce document / Cite this document :

de La Vaissiere P. Intérêts et limites de la comptabilité « Nouveau Plan Comptable 1987 » pour la gestion des entreprises agricoles. In: Économie rurale. N°207, 1992. pp. 26-32;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1992.4430>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1992_num_207_1_4430

Fichier pdf généré le 26/03/2019

Abstract

Interest and limits of the « new plan 1987 » accounting for the farm management

A large growth of accounting can be noted among french farms. The author examines the relevance for the farm management of new concepts and tools brought by the agricultural accounting plan of 1987. He points out the economic interest of some management intermediary remainders and criticizes the low legibility and the ambiguousness of the balance sheet. The financing table shows the main choices of the financial management. Yet the accounting results are distorted, from an economic point of view, by legal and fiscal reasons : then some treatments again, outside the accounting, may be advised in order to bring out the economics results of the agricultural campaign.

Résumé

La comptabilité connaît un développement considérable parmi les entreprises agricoles françaises. L'auteur s'interroge sur la pertinence de nouveaux concepts et outils introduits par le Plan Comptable Général de 1987 pour la gestion des exploitations. Il montre l'intérêt économique de certains soldes intermédiaires de gestion, critique la faible lisibilité et l'ambiguïté du bilan. Le tableau de financement met en évidence les principaux arbitrages de la gestion financière. Cependant, les résultats comptables sont, d'un point de vue économique, faussés par des considérations juridiques et fiscales : aussi des retraitements extracomptables peuvent être conseillés pour dégager les résultats économiques de la campagne agricole.

INTÉRÊTS ET LIMITES DE LA COMPTABILITÉ « NOUVEAU PLAN COMPTABLE 1987 » POUR LA GESTION DES ENTREPRISES AGRICOLES

Pierre de LA VAISSIERE*

Résumé :

La comptabilité connaît un développement considérable parmi les entreprises agricoles françaises. L'auteur s'interroge sur la pertinence de nouveaux concepts et outils introduits par le Plan Comptable Général de 1987 pour la gestion des exploitations. Il montre l'intérêt économique de certains soldes intermédiaires de gestion, critique la faible lisibilité et l'ambiguïté du bilan. Le tableau de financement met en évidence les principaux arbitrages de la gestion financière. Cependant, les résultats comptables sont, d'un point de vue économique, faussés par des considérations juridiques et fiscales : aussi des retraitements extracomptables peuvent être conseillés pour dégager les résultats économiques de la campagne agricole.

INTEREST AND LIMITS OF THE « NEW PLAN 1987 » ACCOUNTING FOR THE FARM MANAGEMENT

Summary :

A large growth of accounting can be noted among french farms. The author examines the relevance for the farm management of new concepts and tools brought by the agricultural accounting plan of 1987. He points out the economic interest of some management intermediary remainders and criticizes the low legibility and the ambiguity of the balance sheet. The financing table shows the main choices of the financial management. Yet the accounting results are distorted, from an economic point of view, by legal and fiscal reasons : then some treatments again, outside the accounting, may be advised in order to bring out the economics results of the agricultural campaign.

INTRODUCTION

La comptabilité des entreprises agricoles a une importance sociale forte et croissante. Très marginale jusqu'en 1970 environ, elle a connu depuis une vingtaine d'années un développement considérable, si bien que dans le RGA 1988, 253 000 exploitations tenaient une comptabilité dont 179 000 au titre de l'imposition sur les bénéfices réels. Mais ce développement semble plus lié à des considérations juridiques (sociétés civiles agricoles) ou fiscales (bénéfice réel), qu'à des considérations économiques. Or le Plan Comptable Général Agricole mis en application à partir de 1987 (PCGA 87) (République française, 1986 ; IGER 1986 et 1987) apporte une certaine nouveauté. Il s'inspire dans ses principes et dans ses règles du Plan Comptable Général de 1982, mais se veut adapté aux spécificités et à la taille généralement réduite des entreprises agricoles. La préparation et l'instauration du nouveau plan comptable agricole ont donné lieu à des débats animés (Brossier et al., 1984 et 1985 ; J.C. Kroll, 1985 et 1987 ;

La Vaissière de, 1987). Quelles que soient les critiques, des décisions ont été prises par le PCGA 87 concernant notamment la classification comptable, celle des animaux en immobilisations ou en stocks, les méthodes d'évaluation des stocks de produits et des animaux au coût de revient, etc. Les changements de fond et de forme étaient suffisamment importants pour que certains puissent caresser l'espoir que la comptabilité du PCGA 87 puisse se suffire à elle-même pour donner à l'agriculteur des informations de gestion suffisantes en matière économique et financière. Malgré le développement récent de la comptabilité agricole, il semble que celle-ci tienne une place minime dans les débats sur les « Nouvelles approches en gestion de l'entreprise agricole » (Session d'automne, SFER, 1990). Le propos de cet article est de montrer l'intérêt et la pertinence de nouveaux concepts et outils introduits par le PCGA 87, mais aussi d'en montrer les limites et la nécessité, le cas échéant, de procéder à des retraitements extracomptables. Le point de vue qui est privilégié ici est celui du « gestionnaire » à savoir celui du chef d'entreprise agricole confronté à l'analyse de ses résultats économiques et

* Enseignant-chercheur (micro-économie et gestion des entreprises agricoles),
Chaire de Sciences économiques, ENSSAA de Dijon.

financiers, et disposant pour cela de différents indicateurs internes ou externes à l'exploitation. Un deuxième niveau d'analyse se situe dans le cadre d'un groupe d'exploitations, au sein duquel s'élabore une série de références. Un troisième niveau concerne les études économiques menées sur des données individuelles d'entreprises agricoles.

Il s'agit donc ici d'une réflexion critique personnelle sur le PCGA 1987, mais qui s'appuie sur les travaux d'un groupe de travail de l'IGER auquel l'auteur a participé, et qui ont fait l'objet d'une publication (IGER, 1989). Pour éviter d'en faire un catalogue nous ne traiterons que les points qui nous semblent les plus significatifs, laissant au lecteur le soin de se reporter à l'ouvrage indiqué pour de plus amples développements.

INTÉRÊT DE CRITÈRES DE GESTION ISSUS DU PCGA 87

Nous nous intéresserons successivement aux critères de gestion issus des principaux documents de synthèse annuels, Compte de Résultat, Tableau de Financement, Bilan, sachant que certaines informations plus précises peuvent être obtenues dans l'Annexe Comptable, et éventuellement dans la balance, le grand livre, etc.

I - CRITÈRES DE GESTION ISSUS DU COMPTE DE RÉSULTAT

A) La présentation du compte de résultat est plus fonctionnelle que celle de l'ancien Compte d'Exploitation Générale, puisque l'on voit apparaître les principales consommations et les principales productions. La présentation en liste permet de dégager successivement le résultat d'exploitation (1), le résultat courant et le résultat de l'exercice. La possibilité de comparer avec l'exercice précédent est incontestablement un progrès (et cela est valable aussi pour le Bilan et le Tableau de financement).

Le fait de bien distinguer les dotations aux amortissements économiques qui figurent en charges d'exploitation (2) et celles aux amortissements « dérogatoires » à caractère fiscal (3) et qui ainsi figurent en charges exceptionnelles constituent une indéniable clarification (4).

D'une manière générale, les soldes intermédiaires de gestion qui peuvent être calculés à partir des éléments du compte de résultat sont intéressants : marge commerciale, production de l'exercice, production nette d'achats d'animaux, valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation, résultat d'exploitation, résultat courant, résultat de l'exercice mais nous voudrions insister ici sur la **valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation** qui sont des concepts nouveaux et pertinents.

B) La valeur ajoutée (VA) : son calcul est simple : production vendue, stockée, autoconsommée moins consommations externes (5). **C'est la richesse nette produite par l'entreprise avec ses moyens propres** (travail, équipement, financement, savoir-faire, etc.).

Il y a un problème de définition que nous évoquons dans un article précédent (de La Vaissière, 1987). Celle du PCGA 87 impose que les fermages soient considérés comme des consommations externes donc déduites dans le calcul de la VA. Mais le problème est de savoir s'il y a intérêt à réintégrer les fermages dans la VA. D'un point de vue de comparaisons inter-entreprises il est clair que oui puisque des exploitations en fermage ou en faire-valoir direct seront ainsi logées à la même enseigne. D'un point de vue macro-économique, le fermage est un revenu du capital (Pichot, 1979) donc un revenu de répartition. Or, précisément la VA est à la base de la richesse à répartir. Il est donc logique d'inclure les fermages dans la VA. Nous préconisons donc le calcul d'une valeur ajoutée hors fermage (VAHF) (IGER, 1989) (6). A partir d'elle on peut calculer la part qui revient au personnel de l'entreprise, à l'Etat et aux organismes sociaux, aux apporteurs de capitaux extérieurs (fonciers ou d'exploitation), à l'entreprise sous forme de dotation et de bénéfices non distribués. On peut aussi calculer la part de la VA qui va à l'autofinancement (voir ci-dessous) et à l'investissement. Le critère VAHF/UTH est un indicateur intéressant de la productivité du travail.

Une difficulté surgit lorsque l'on compare la VA d'exploitations ayant du matériel ou d'autres biens en crédit bail et celle d'exploitations ayant des biens comparables en propriété. En effet, dans le premier cas, la redevance de crédit bail est déduite de la VA alors que dans le deuxième cas, les amortissements et frais financiers correspondants ne sont pas déduits de la VA. Le groupe de travail de l'IGER n'a pas mentionné de retraitement systématique de la VA en cas de crédit bail (7) mais, il peut être intéressant de le faire dans certains cas à des fins de comparaisons inter-entreprises.

C) L'excédent brut d'exploitation (EBE) : obtenu en partant de la VA (fermages déduits), en rajoutant les indemnités et subventions d'exploitation et en déduisant les impôts et taxes (sauf impôt sur les sociétés) et les charges de personnel (8).

C'est la « ressource financière d'origine interne à l'entreprise, engendrée au cours d'un exercice par son activité courante » (IGER, 1989, p. 43). **C'est un solde « économique » qui n'est pas influencé par la politique d'amortissement (et de provisions), ni par la politique financière, ni par la politique fiscale (9) de l'entreprise.** L'EBE constitue une ressource financière fondamentale pour l'entreprise : nous le verrons quand nous aborderons le tableau de financement.

Le principal problème qui s'attache au calcul de l'EBE des entreprises agricoles est, dans la plupart des cas, la non rémunération comptable du travail familial. Il en résulte une hétérogénéité de l'EBE entre la plupart des exploitations familiales individuelles et les exploitations avec salariés ou les exploitations sociétaires qui comptabilisent une charge de travail de leurs

1. Produits d'exploitation - charges d'exploitation

2. Au compte 681.

3. Compte 68725.

4. Au bilan, l'amortissement économique vient en déduction de l'actif brut (compte 28), alors que les amortissements dérogatoires apparaissent au « passif » (compte 145).

5. Comptes 70 à 73 moins comptes 60, 61, 62 (plus 741 moins 6355 en cas de non remboursement forfaitaire de la TVA).

6. Qu'il aurait mieux valu qualifier de VA fermages inclus, puisque le terme VA hors fermage semble indiquer que les fermages en sont exclus, alors qu'au contraire on les rajoute.

7. En convertissant les redevances de crédit-bail en annuités d'amortissement et de frais financiers.

8. Comptes 70 à 74 moins comptes 60 à 64.

9. Sauf, dans certains cas, en matière d'évaluation des stocks.

associés (10). La comparaison inter-entreprises devient délicate. Il est sans doute intéressant de calculer un EBE comparatif extracomptable, pour lequel seraient déduites les rémunérations forfaitaires du travail non comptabilisé des membres de la famille, qui se rapprocherait ainsi de l'EBE des entreprises industrielles qui utilisent essentiellement du travail salarié.

Ceci étant, deux ratios nous semblent particulièrement intéressants :

$$\text{le taux d'EBE} = \frac{\text{EBE}}{\text{Production (nette d'achats d'animaux + marge commerciale)}} (\%)$$

qui nous semble une expression intéressante de la rentabilité économique de l'entreprise ;

$$\text{taux de rentabilité brute du capital productif} = \frac{\text{EBE}}{\text{capital productif (11)}} (\%)$$

qui est un indicateur de la rentabilité du capital d'exploitation (hors éléments financiers).

II - CRITÈRES DE GESTION ISSUS DU TABLEAU DE FINANCEMENT (TF)

Le tableau de financement exprime l'ensemble des flux des ressources et des emplois qui ont affecté un exercice donné. Il le fait en valeur brute, **c'est-à-dire indépendamment des conventions toujours critiquables concernant les amortissements et provisions** : les critiques concernant ces derniers sont donc nulles et non avenues dans le TF.

Sa présentation officielle en tableau présente, dans une première partie, la variation du Fonds de Roulement Net Global (FRN) et dans sa deuxième partie, la variation du Besoin en Fonds de Roulement Net (BFR) et la variation de la Trésorerie nette (T), et selon l'identité des ressources et des emplois on a :

$$\Delta \text{FRN} = \Delta \text{BFR} + \Delta \text{T}$$

A) La CAF (Capacité d'Autofinancement de l'exercice) : c'est le point d'articulation avec le compte de résultat. Elle peut être calculée soit à partir de l'EBE, soit à partir du résultat de l'exercice (12), mais nous avons tendance à privilégier la première solution, dans la mesure où elle « court-circuite » les calculs d'amortissement et provisions et met en évidence que la CAF, comme l'EBE, est la ressource financière d'origine interne. Mais, alors que l'EBE est un solde économique, la CAF intègre les charges et produits financiers et quelques éléments exceptionnels : du fait de ce caractère un peu hétérogène, la CAF nous semble davantage un intermédiaire de calcul plutôt qu'un critère de gestion à utiliser en tant que tel. La CAF est le premier terme (en ressource durable) du tableau de financement.

A partir de là les présentations du TF peuvent être très variées : la plupart mettent en évidence la variation du FRN. Il nous semble que dans la première partie du TF, deux critères peuvent être privilégiés, l'autofinancement et la capacité interne de financement des investissements.

B) L'autofinancement : c'est ce qui reste de la CAF une fois déduits les prélèvements (nets d'apports) pour les exploitations individuelles et la distribution de bénéfices

pour les sociétés. Dans le premier cas, il faudrait exclure les prélèvements ou apports à titre exceptionnel qui devraient être considérés plutôt comme des réductions ou des apports directs en capital (13). On peut partir du principe que l'exploitant doit avant tout vivre de son activité, et l'autofinancement est ce qui reste des ressources internes pour financer les besoins de l'entreprise. Il s'agit d'un autofinancement brut puisque les amortissements ne sont pas déduits. Cet autofinancement doit assurer, normalement, le remboursement des annuités en capital des emprunts à moyen et long terme antérieurs. En relation avec ce qui a été dit précédemment, il est intéressant de calculer et de suivre l'évolution de la part de la richesse créée (valeur ajoutée hors fermages) qui va à l'autofinancement :

$$\text{marge d'autofinancement} = \frac{\text{autofinancement}}{\text{VAHF}} (\%)$$

Les termes sont comparables entre entreprises individuelles et entreprises sociétaires.

C) Capacité interne de financement des investissements (12) (14) : c'est ce qui reste lorsque l'on a déduit de l'autofinancement le remboursement du capital des emprunts à moyen et long terme. c'est cette capacité qui, jointe à des financements principalement externes (emprunts, subventions) ou internes (cessions d'immobilisation, apports en capital) permet de financer les investissements et les besoins en fonds de roulement. Il y a tout intérêt que ce critère soit positif : sinon cela veut dire que l'entreprise ne dégage pas assez de résultat ou que les prélèvements sont trop importants. La première partie du tableau de financement peut être aussi un outil intéressant de prévision pour l'exercice suivant.

III - CRITÈRES DE GESTION LIÉS AU BILAN

A) Remarques préalables

Autant le compte de résultat, et notamment les soldes intermédiaires de gestion apportent un mieux par rapport aux présentations de l'Ancien Plan Comptable, autant la lecture directe du bilan « nouveau plan » est peu évidente : notamment les critères d'exigibilité au passif, de liquidité à l'actif disparaissent. Cependant, à y regarder de plus près et ayant recours à l'annexe, on peut tirer des éléments de gestion intéressants. D'autre part, on rencontre une difficulté réelle pour homogénéiser la place des animaux au bilan dans les comptes d'immobilisations (notamment comptes 241 et 242), ou bien dans les comptes 31 (animaux à cycle long) ou les comptes 32 (animaux à cycle court) : le problème semble surtout difficile pour les jeunes animaux de renouvellement. Ceci étant, l'analyse du bilan peut être orientée selon deux voies nettement différentes, soit vers une analyse financière classique de type « liquidité-exigibilité », soit vers une analyse « fonctionnelle » du bilan, qui est nouvelle.

B) Analyse financière - liquidité exigibilité

Il est possible, à partir des informations comptables, de revenir à une analyse financière classique du bilan à par-

10. Comptes 6412 et 6413.

11. Immobilisations corporelles hors foncier (en valeur brute) + biens vivants et en cours à cycle long + besoins en fonds de roulement - exploitation (cf. IGER, 1989).

12. Pour le calcul précis voir IGER, 1989.

13. Une subdivision du compte de l'exploitant (108) serait utile.

14. Ce terme est proche et se substitue à la capacité de remboursement des emprunts nouveaux.

tir des critères de liquidité et d'exigibilité : elle consiste essentiellement à reconstituer quatre grandes masses suivantes : actifs à plus d'un an et actifs à moins d'un an à l'actif (15) capitaux permanents et dettes à moins d'un an au passif. Cela suppose en général quelques retraitements : neutralisation des actifs fictifs, réintégration de tout ou partie des comptes d'associés dans les comptes de capitaux propres, etc... mais la principale opération consiste à ventiler les dettes, entre dettes à moins d'un an et dettes à plus d'un an : notamment la fraction du capital des emprunts à moyen et long terme à échoir à moins d'un an, et les intérêts courus correspondants, sont à intégrer dans les dettes à court terme. Ces informations sont tirées de l'annexe. Il en est de même des créances, à répartir entre créances à moins d'un an et à plus d'un an.

A partir de ces calculs, on peut calculer un « fonds de roulement-liquidité », différence entre capitaux permanents et actifs à plus d'un an et les ratios d'analyse financière « statique » (indépendance et autonomie financière, solvabilité, etc.). Ces critères ne sont pas nouveaux : ils résultent de l'adaptation au nouveau plan comptable de critères utilisés dans le cadre de l'ancien plan, avec la différence qu'ils sont moins faciles à calculer dans le nouveau plan.

C) Analyse financière « fonctionnelle »

Elle repose sur les notions, mieux précisées dans le Nouveau Plan, de Fonds de Roulement Net Global (FRN), de Besoins en Fonds de Roulement et de Trésorerie Nette. En fait ces notions sont définies par leurs variations qui apparaissent dans le tableau de financement mais il est possible de les définir au bilan. Le fonds de roulement net global résulte de la différence entre capitaux durables et actifs stables (16). On notera que le FRN inclut la fraction des emprunts à moyen et long terme qui vient à échéance à moins d'un an si bien que le FRN est généralement fort différent du Fonds de Roulement Liquidité.

La notion de FRN trouve son intérêt dans sa mise en relation avec le Besoin en Fonds de Roulement (BFR). Elle se définit comme la différence entre actifs à cycle court et dettes non financières (voir IGER, 1989). Mais c'est surtout dans le BFR-exploitation que le BFR trouve sa signification économique : en effet on peut dire qu'il s'agit de la différence entre actifs cycliques (essentiellement stocks et créances d'exploitation) et les dettes cycliques (essentiellement dettes fournisseurs). Cette différence est étroitement liée au cycle de production-vente de l'exploitation et varie pendant celui-ci, en passant par un minimum (BFRE structurel) qui doit être financé par le FRN. Dès lors, **on peut considérer le BFR-E structurel comme un investissement durable** et d'ailleurs, non amortissable.

La Trésorerie Nette, à savoir la différence entre disponibilités et crédits de trésorerie, est tout simplement égale à la différence entre FRN et BFR. La variation des grandes masses en valeur absolue, notamment FRN, BFR et TN devrait être suivie en évolution, si possible sur plusieurs années.

En pratique cependant, la coexistence de deux optiques, bilan « liquidité exigibilité » d'une part, Bilan « fonctionnel » de l'autre crée une certaine ambiguïté et les notions de Fonds de Roulement, de besoins en Fonds de Roulement sont entourés d'un certain flou. Ceci est regrettable,

et devrait conduire à bien préciser le contenu des termes employés. L'optique « liquidité-exigibilité » est par essence statique ; l'optique « fonctionnelle » est au contraire dynamique dans la mesure où les différents termes (FDR, BFDR et trésorerie) sont définis par leurs variations dans le tableau de financement.

LIMITES DE LA COMPTABILITÉ PCGA 87 ET INTÉRÊT DE RETRAITEMENTS EN VUE D'UNE ANALYSE ÉCONOMIQUE

Nous procéderons en trois sections : la première reflètera les limites inhérentes à la comptabilité agricole et les règles plus strictes qu'impose le nouveau plan ; la deuxième souligne l'intérêt de retraitements extracomptables pour aboutir aux résultats économiques de la campagne ; la troisième évoquera la possibilité d'établir un bilan économique, voire un tableau de financement économique.

I - LIMITES INHÉRENTES A LA COMPTABILITÉ AGRICOLE DANS LE PCGA 87

Dès lors que le PCGA 87 définit de façon plus stricte la valeur des biens en particulier les animaux et les stocks au coût de revient, il en résulte plusieurs conséquences gênantes : le calcul des coûts de production est extrêmement complexe et lourd à mener en agriculture sur des cas réels. On arrive dans de nombreux cas à déterminer des coûts standards en les modulant plus ou moins par les conditions de l'exploitation. Dans d'autres cas, on applique sur le cours du jour une décote de 30 % pour les animaux, et 20 % pour les produits végétaux en cas de bénéfice réel simplifié. Dans le cas du bénéfice réel normal, on applique une décote variable liée à un taux de marge bénéficiaire global de l'exercice : rien ne dit que ce taux unique de décote s'applique de façon uniforme à toutes les productions de l'exploitation. Enfin, si les valeurs des animaux sont bloquées à leur valeur fiscale fin d'exercice $n + 1$ (17), la valeur comptable des animaux et stocks est nettement inférieure à sa valeur probable de réalisation sur le marché. **Ainsi, les règles fiscales peuvent « polluer » les modalités d'évaluation comptable.**

D'autre part, les exercices comptables ne prennent pas en considération la notion de campagne : par exemple les charges et produits d'un blé récolté l'année n verra ses charges et produits apparaître sur trois exercices (exercice année civile) : ainsi les avances aux cultures au 31/12/ $n-1$ apparaîtront en produits de l'année $n-1$; le reste des avances aux cultures apparaîtra en année n , ainsi que la récolte au coût de revient ; enfin la vente peut intégralement être réalisée l'année $n + 1$ après stockage : on comprend qu'il est difficile de reconstituer les produits et les charges du blé de l'année n ! Ainsi, la comptabilité ne reflète pas les aléas conjoncturels de la production agricole, qui sont importants à prendre en compte pour une analyse économique. Enfin, les documents de comptabilité générale ne comprennent pas les « cessions internes », qui ont un intérêt pour une analyse technico-économique.

II - RÉSULTATS ÉCONOMIQUES DE LA CAMPAGNE

A) Sur quoi portent les retraitements ?

Sans entrer dans une liste qui figure dans IGER-89, nous nous limiterons aux contenus principaux qui sont :

17. n : exercice de naissance de l'animal.

15. Cette limite à un an semble assez théorique pour les biens vivants et en cours de production : pour eux la distinction cycle court-cycle long semble pouvoir être maintenue.

16. Y compris les biens vivants et en cours à cycle long. Pour la définition précise voir IGER, 1989.

— un retraitement de la valeur des animaux principalement destinés à la vente (18) et des produits finis (19) en les faisant passer de leur valeur coût de production à leur valeur de marché prudente. Cependant, nous avons estimé que la valeur du cheptel reproducteur (20) ne devait pas être réévaluée : en effet, bien qu'une fraction de ce cheptel soit vendue chaque année, la majeure partie constitue pour l'essentiel un moyen de production, sur laquelle il n'y a pas lieu d'appliquer les variations conjoncturelles du marché : la valeur coût de production est maintenue ;

— la prise en compte des cessions internes évaluées sur la base de leur valeur de marché ;

— une réintégration dans les résultats économiques des rémunérations comptabilisées de la main-d'œuvre familiale non salariée (21), notamment des associés de sociétés : pour faciliter les comparaisons inter-entreprises, on se ramène ainsi au modèle classique d'une main-d'œuvre familiale non salariée.

B) Pourquoi ces retraitements ?

En premier lieu, elle est pour la plupart des systèmes de production un point de passage obligé vers une analyse technico-économique, dont le calcul de la marge brute est un des critères sinon suffisant, du moins nécessaire. **Or la marge brute (globale) est absente des Soldes Intermédiaires de Gestion** : on peut le regretter mais cela tient au fait que la distinction entre charges opérationnelles et de structure n'est pas « normalisée ». La difficulté est réelle car les conditions spécifiques de chaque système sont susceptibles de modifier la classification d'une charge donnée en charges de structure ou en charge opérationnelle. néanmoins, un effort d'harmonisation a été élaboré (22). En outre, cette approche technico-économique exige le calcul des cessions internes, à caractère extra-comptable. Elle se fait dans le cadre de la campagne agricole et non de l'exercice comptable.

En deuxième lieu, il s'agit de faciliter les comparaisons inter-entreprises dans le cadre « d'analyses de groupe » plus ou moins formalisées. Ainsi, on sera amené à retenir les valeurs de marché, plus homogènes que les coûts de production et à homogénéiser les modalités de comptabilisation du travail familial.

Cependant, la réponse à la nécessité ou non de tels retraitements mérite d'être nuancée selon les secteurs d'activités. Dans les secteurs où l'acte de production l'emporte sur l'acte de vente (prix relativement stables, variations de stocks importants), à savoir pour l'essentiel les grands secteurs céréaliers et bovins, il a semblé au groupe de travail qu'un tel retraitement était recommandé pour tenir compte des variations de la production physique.

Au contraire, dans les secteurs à cycle de production rapide où les stocks sont réduits (horticulture, productions hors-sol) ou bien dans le cas où l'acte de vente tend à l'emporter sur l'acte de production (fruits et légumes, viticulture) avec des variations de prix assez fortes, la nécessité de tels retraitements ne s'impose pas.

C) Le compte de résultat économique (de la campagne)

En fait, cet outil se rapproche de l'ancien « compte d'entreprise » (IGER, 1989, p. 118-119). Il faut d'abord définir les « activités » élémentaires de l'exploitation : il s'agit d'activités agricoles classiques plus ou moins concentrées ou détaillées selon les besoins, ou bien d'activités de transformation ou de commercialisation, ou bien d'activités de service dans le cadre de la définition élargie de l'activité agricole (loi d'adaptation agricole, République française 1988) : l'essentiel est qu'une activité puisse engendrer un produit, des charges et des marges et puisse être exprimée par une dimension (ha, UGB, chiffre d'affaires, etc.). Dès lors, l'ensemble des activités dégagent un **produit global des activités (PGA)** qui mesure bien la valeur monétaire de l'ensemble des biens et services produits physiquement par l'ensemble des activités. En effet, au niveau de chaque activité élémentaire on a une évaluation homogène du produit sur la base de la valeur de marché, qu'il s'agisse de la fraction vendue, de la fraction stockée ou de la fraction cédée à un autre atelier.

Les charges opérationnelles globales (CHOG) sont assez classiques mais le groupe de travail s'est efforcé de les préciser (IGER, 1989, p. 124-125). Les variations d'avances aux cultures sous forme d'engrais, de semences et plants, de produits de traitements (23) (hors façons culturales) sont intégrées aux charges opérationnelles de la campagne.

La marge brute globale (MBG) : $MBG = PGA - CHOG$ est aussi la sommation des marges brutes des différentes activités. Ce terme a une valeur stratégique dans la mesure où elle reflète l'efficacité de la combinaison productive et des itinéraires techniques, les rendements et prix de chaque activité. D'autre part, le calcul prévisionnel de la marge brute globale est relativement aisé.

Les produits hors activités (PHA) : ce sont les produits qui ne sont pas liés à une activité particulière. Il s'agit donc d'un résidu hétérogène mais qui peut être important. On y trouve pêle-mêle les productions d'immobilisations, des produits financiers, des aides au revenu, des produits de location, les variations des façons culturales, etc. Mais il est important de noter ici que c'est **la somme MBG + Produits Hors Activités qui doit couvrir les charges de structure et dégager un revenu**. Or, on a l'habitude de penser et de dire que marge brute - charges de structure = revenu. Ce n'est donc pas la même marge brute. Or, il nous semble pertinent pour l'analyse de bien distinguer ce qui relève de l'apport de l'ensemble des activités (MBG) de l'apport du Produit Hors Activité.

Les charges de structure globales (CHSG) : ce sont des critères classiques en gestion : le groupe de travail a essayé de les harmoniser et d'en donner une classification fonctionnelle. Elles traduisent le poids de l'appareil de production, lié aux décisions du passé, et sont peu modifiables.

Le résultat courant de la campagne (RCC) est une notion très proche de celle du « revenu agricole » précédemment employée.

18. Qui figurent dans les comptes 7131 et 7132 variation d'inventaire des animaux en stock.

19. 7137, variation d'inventaire des produits végétaux, animaux, transformés.

20. Comptes 71241 et 71242.

21. Comptes 6412, 6413 et 644.

22. Voir IGER, 1989.

23. Comptes : 713 311 et 714 311 ; 713 312 et 714 312 ; 713 312 et 714 313.

$$\text{RCC} = (\text{MBA} + \text{PHA}) - \text{CHSG} \text{ ou } = (\text{PGA} + \text{PHA}) - (\text{CHOPG} + \text{CHSG}) = \text{produit brut} - \text{charges globales}$$

Aux retraitements extra-comptables près, c'est la même définition que le résultat courant comptable (IGER, 1989, p. 127). Il nous semble donc particulièrement pertinent et pédagogique de mentionner, dans les documents de gestion, le tableau de passage qui permet de passer du résultat courant comptable au résultat courant économique. L'écart entre ces deux termes peut être considérable, surtout en raison de l'incidence de modes d'évaluation fiscale. Le résultat courant de la campagne reflète pleinement l'incidence conjoncturelle des prix et des rendements. Afin de diminuer le coût du retraitement, la procédure de passage des résultats comptables aux résultats économiques de la campagne peut être informatisée.

A partir du RCC, il est possible d'utiliser les critères notamment de rentabilité, qui étaient utilisés à partir du revenu agricole, au besoin en utilisant les charges supplémentaires (IGER, 1989, p. 124-125).

III - BILAN ÉCONOMIQUE

Il est possible d'établir un bilan économique à partir du bilan comptable en intégrant des retraitements extra-comptables. Ceux-ci concernent notamment :

- la modification des valeurs des animaux et des stocks de produits finis de leur valeur coût de production à leur valeur vénale prudente ;
- la possibilité de mentionner les terres au bilan en valeur vénale pour les exploitants ayant fait une option fiscale de non inscription ainsi que les emprunts fonciers correspondants ;
- réintégration de tout ou partie des comptes d'associés dans les capitaux propres ;
- etc.

Pour le chef d'entreprise et pour le banquier, le bilan économique peut refléter une image plus proche de la réalité économique (au sens de valeur vénale de l'entreprise) que le bilan comptable. Il peut faire l'objet d'une analyse financière statique de type « liquidité-exigibilité ». Cependant le lecteur doit rester vigilant : **le bilan économique n'a pas valeur juridique vis-à-vis des associés et des tiers** (24). Il faut être très attentif à éviter la confusion entre les deux notions.

Il est possible enfin d'établir un **tableau de financement économique** en se basant sur les valeurs comptables (IGER, 1989, p. 107). Cependant, si introduire un compte de résultat économique, un bilan économique voire un tableau de financement économique peut être intéressant pour l'analyse, il faut néanmoins être conscient de deux inconvénients : le coût, qui peut être réduit par les procédures informatiques, et la multiplication des documents, source de lourdeur et surtout de confusion entre les notions « comptables » et les notions « économiques ».

CONCLUSION

Le PCGA 87 permet des avancées significatives pour la gestion économique et financière des entreprises agricoles. Le compte de résultats permet de dégager les soldes inter-

médiaires de gestion, notamment la Valeur Ajoutée et l'Excédent Brut d'Exploitation qui sont des critères très pertinents pour l'analyse. En effet, ils conditionnent la rentabilité économique de l'entreprise indépendamment des modalités d'amortissement et des conditions de financement. **Le tableau de financement**, où l'on voit apparaître l'excédent brut d'exploitation comme la ressource financière interne fondamentale de l'entreprise, est nettement précisé dans le nouveau plan et se révèle un outil clef pour analyser les **flux financiers de l'entreprise**. En effet il s'affranchit des conventions, toujours discutables, sur les amortissements et provisions. Il permet de mettre en évidence les arbitrages décisifs entre investissements et prélèvements privés, entre autofinancement et financement externe. Enfin, il permet de déterminer les variations du Fonds de Roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie nette. Le bilan comptable présente l'inconvénient, comparativement à celui de l'ancien plan comptable, d'être peu lisible directement. Cependant, il peut être utilisé pour l'analyse financière selon deux directions bien distinctes : soit le retour à une analyse financière classique de type « liquidité-exigibilité » grâce aux informations fournies par l'annexe comptable : cette analyse est statique ; soit on s'oriente vers une analyse « fonctionnelle » du bilan, ce qui revient à déterminer le fonds de roulement net, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette. Ces notions, cohérentes avec leurs variations apparaissant dans le tableau de financement ont, de part leur définition même, un contenu dynamique. Elles sont fondamentales pour appréhender l'équilibre financier de l'entreprise. Mais elles sont difficiles à cerner avec précision.

Cependant, si l'on veut apprécier les performances économiques de l'entreprise, la comptabilité se trouve « piégée » par les règles juridiques d'évaluation, notamment celles des stocks d'animaux et de produits au coût de revient. Cela ne remet pas en cause la cohérence et la pertinence de ces règles d'un point de vue juridique. Mais la comptabilité s'éloigne de « l'image fidèle » de la réalité économique qu'elle prétend pourtant rechercher. Mais il y a plus grave : du fait de la forte prégnance de la fiscalité réelle sur la comptabilité, les règles fiscales viennent souvent « polluer » la comptabilité, malgré quelques efforts (amortissements dérogatoires) pour distinguer l'incidence comptable de la fiscalité. Dans certains cas extrêmes, la comptabilité « fiscale » perd toute signification économique. Aussi, dans le but de donner une image plus « fidèlement économique » de la réalité, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer des retraitements extra-comptables.

Ce travail complémentaire, qui a évidemment un coût, permet de dégager les résultats économiques de la campagne agricole (produit global des activités, charges opérationnelles globales, marge brute globale, etc.), qui tiennent compte pleinement de l'incidence des prix et des rendements sur ces résultats. Cela permet aussi de faire le lien avec l'analyse technico-économique menée au niveau des différentes activités de l'entreprise. Il vise enfin à faciliter les comparaisons inter-entreprises. On peut aussi établir un bilan économique, voire un tableau de financement économique, etc. Cela est sans doute intéressant mais présente l'inconvénient d'introduire une sorte de comptabilité bis

24. La mention qu'il s'agit d'un document économique et non comptable doit être très explicite dans les documents présentés.

25. IGER 1989, p. 107.

qui peut prêter à confusion avec la comptabilité issue des règles comptables, surtout si les termes employés sont mal définis.

Le PCGA-87 permet d'introduire, avec ou sans retraitements extracomptables à caractère économique, un ensemble de concepts et d'outils de gestion qui apportent

un plus par rapport aux utilisés dans le cadre de l'Ancien Plan Comptable. Mais dès lors que l'introduction de ceux-ci en agriculture est récente, il reste un important travail de validation par l'expérience, pour déterminer de façon précise l'intérêt relatif des outils et concepts qui ont été définis.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BROSSIER J., CHIA E., MARSHALL E. (1984). — Les agriculteurs et leurs pratiques de trésorerie. *Economie Rurale*, n° 161, mai-juin 1984.

BROSSIER J., CHIA E., MARSHALL E. (1985). — Réponse à J.C. Kroll. *Economie Rurale*, n° 165, janvier-février 1985.

CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITÉ (1986). — Plan Comptable Général (1982). 3^e édition (septembre 1983) + mise à jour, décembre 1986, 374 p. — Imprimerie Nationale, Service des ventes, route d'Auby, 59128 Flers-en-Escrébieux.

IGER (1970). — Guide comptable professionnel des exploitations agricoles. IGER, Paris.

IGER (1986). — Plan comptable des exploitations agricoles 1987. 1) Documents de synthèse annuels, 52 p. 2) Liste des comptes, 48 p.

IGER (1987). — Guide comptable des exploitations agricoles 1987, septembre 1987, 461 p.

IGER (1989). — **Le mot juste. 250 termes et expressions pour analyser les résultats de gestion des exploitations agricoles.** IGER, Paris, 1989, 163 p.

KROLL J.C. (1985) (a). — Modèle comptable et gestion de trésorerie. *Economie Rurale*, n° 165, janvier-février 1985.

KROLL J.C. (1985) (b). — Modèle comptable et fiscalité agricole : contradictions ou complémentarités.

KROLL J.C. (1987). — Le nouveau plan comptable : les occasions perdues. *Economie Rurale*, n° 180, juillet-août 1987.

LA VAISSIERE (de) P. (1987). — Comment apprécier les résultats économiques d'exploitations d'élevage ? Réflexions sur la pertinence de certains concepts et méthodes issus du Nouveau Plan Comptable. *Economie Rurale*, n° 180, juillet-août 1987.

PICHOT (1979). — **Comptabilité Nationale. Les nouveaux systèmes français et étrangers. Modèles économiques.** Dunod, Paris, 1979, 291 p.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (1986). — Ministère de l'Economie, des Finances et de la Privatisation. Ministères de la Justice et de l'Agriculture. Plan Comptable Général Agricole. Arrêté interministériel du 11 décembre 1986.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (1988). — Loi d'adaptation agricole. J.O. du 31 décembre 1988.